

PROCES VERBAL du COMITÉ SYNDICAL

Séance du jeudi 23 février 2017

L'an deux mille dix-sept, le jeudi vingt-trois février à quatorze heures, le Comité Syndical s'est réuni à PORT-SAINTE-MARIE, salle « Saint Clair », sous la présidence de Madame Geneviève LE LANNIC.

Étaient présents :

Présidente : Madame Geneviève LE LANNIC

Vice-présidents territoriaux :

MM. Jean-Louis COUREAU, Françoise LABORDE, Christian LUSSAGNET, Bernard LAVERGNE, Claude BINET et Jean-Pierre LORENZON.

Délégués titulaires ou suppléants :

Mesdames et Messieurs : Germinal SALSENC, Daniel GUIHARD, Sylvio GUINGAN, Michel GRIMAUD, Pascal CUCCHI, Lionel LABARTHE, Pierre ALLEMAND, Denis GUILLOU, Alain UNAL, Jean Charles ROUJOL, Olivier DAMAISIN, Alain DEVOS, Bernard VERGNES, Jean-Claude VALADIER, Daniel DUFIEUX, Nicole GERION, Philippe FRIMAUDAU, Serge GAROSTE, Michèle DUCLERCQ, Dominique PASCUAL, Jean-Claude GUENIN, Pascal DOUCET, Hubert TERRIGHI, Jean-Marie NODON DE MONBARON, Claude CAVAILLE, Ronan PERCHOC, Rémi MOREAU, Jean-Claude MAXANT, Gilbert GUERIN, Andrée AUVRAY, Michel DOUSSINE, Edouard DELORME, Bruno ROSSETTO, Maryse LAMARQUE, Gilles DUBOURDIEU, Jean-Pierre VIGNAUD, Pierre CHAUVEL, Philippe CASTANIER, Paulette LABORDE, André APPARTIO, André DULIN, Jean-Louis LEMANACH, Pierre LAPEYRE, Etienne RAUZET, Jean-Marie LOUVEL, Jean-Pierre PEROLARI, Georges RODIER, Rodolphe BERNOU, Daniel MARTET, Paul BORDES, Jean-Paul DESTIEU, Didier BARROIS, André FARRE, Michel KAUFFER, Jean-François GUILLOT, Robert RIEUCAUD, Marie Françoise DACHY, Raymond ZINESI, Isabelle LABONNE, Alain WIDEMANN, Francis DUTHIL, Guy ALAZARD, François BOUYOU, Pascal DE BRITO, Roger PERON, Gérard FIX, Auguste FLORIO, André MESSINES, Michel PAGES, David GREEN, Guy VIGNERON, Colette LARPE, William BALDI, Patrick CARREGUES, Pascal DANDY, Serge COSTELLA, Jean-Louis VINCENT, Thierry BOZZELLI, Maurice PIERRE, Henry MATANA, Serge CADIOT, Marcel CALMETTE, Jean-Jacques TRICHEREAU, Max PELEMAN, Roland SOCA, Jean-Pierre ADAM, Laurent CUBERTOU, Aldo RUGGERI, Christian PEJEAN, Christiane LAFAYE-LAMBERT, Thierry TRIAYRE, Christelle PELLEGRIN, Andrée JARDEL, Jean-GRANADOS, Michel COUZIGOU, Claude NAY, Daniel FORT, Pierre MALEYRAN, Michel SAVY, Silvano FAELLA, Guy CLUA, Lucien MARTINIERE, Michel LATASTE, Yves MAHIEU, Bernard RICCI, Jean-Claude MALCAYRAN, Guy BALANCIE, Christian ROBERT, Claude MARIN, Michel JAY, Thérèse SANIAL, André FERNANDEZ, Jean-Pierre BAZON, Alain ARMILHAC, Janik CAZETTE, Daniel RIVETA, Jean-Louis LALAUDE, Elise IGOUNET, Lino DALLA SANTA, Christiane LARTIGUE, Jean-Louis LALAUDE, Elise IGOUNET, Lino DALLA SANTA, Christiane LARTIGUE, Daniel RENTENIER, Gilles GUERIN, Bernard PATISSOU, Gilbert TOVO, Jean-Pierre VICINI, Claude MOINET, Daniel DUROSIER, Jean-François PECQUEUR, Guy Frédéric ALBASI, Francis PINASSEAU, Gérard LAFON, Patrick CASSANY, Denis CALVET, Annie LACOUÉ, Lionel FEUILLAS, Christian PAJOT, Bernard SPERANDIO, Christophe COURREGELONGUE, Line LALAUURIE, Michel BROUSSE, Joël FIEVET, Jacques DUBICKI, Michèle LAFOZ.

Étaient absents ou excusés :

Mesdames et Messieurs : Patrick GAUBAN, Carméla GERI, Christian LAFOUGERE, Gérard MARBOTTE, Romain JOLLY, Alexandre DA DALT, Jean-DUPONT, Christian PEZZUTI, Eric PECH, Michel MINGO, Alain LERDU, Marie Thérèse COULONGES, Jean-Claude RIGAUD, Jean-Jacques TURC, François THOLLON-POMMEROL, Christophe MORISSET, Roland FOLCHER, Alain SIMONETTO, Mélanie DUS, Thierry MEILLIER, Christine ROSE, Thierry DUCOS, Pierre SICAUD, Claudine PINOTEAU, Sylvie COSTA, Sébastien BOULLAND, Marius DAL CIN, Chantal MAURES, Jean-Pierre GUEZET, Olivier AILLET, Jean-Jacques CAPDEVILA, Serge LARROCHE, Gilbert DUFOURG, André COTS, Chrystel COLMAGRO, Nicole BERNADET, Pierre DURAND, Jean-Claude MARCANDELLA, Patrick JEANNEY, Guy PEREUIL, Christian DIEUDONNE, Pascal BOUTAN, Joël BERNARD, Serge PERES, Alain GIBRAT, Jacques TOURNADE, Christian BROCHEC, Mario FRANCHETTO, Jean MARBOUTIN, Christine POSPICHEK-PRIGENT, Alain BUGGIN, Christian LAMY, Serge CARBONNET, Daniel PINEDE, François JORREY, Jean-François BOULAY, Jean-Marie GARY, Thierry PITTICO, Nathalie MARRAUD, Nathalie FOUNAUD-VEYSSET, Jérôme BONNE, Marie Noëlle FAURE, Henri GAVA, Frédéric PENETIER, Georges Robert PINIELLO, Marie France VILLES, Charles CHAMPENOIS, Gérard ANDRE, Gérard MULLER, Alain DUPUIS, Pascale LAMOINE, Hélène DA ROS, Christian PENOT, Françoise SCHUSTER, Christophe ROUDIL, Francine LALETTE, Céline LABBE, Jean-Michel MESSI, Didier RESSIOT, Marie Claude VINCENZI, Joël BUCHARD, René ORTYL, Christine MERLIN CHABOT, Denis MORVAN, Jean-Jacques FOULOU, Claude CHRISTOFOLI, Yves LOUBAT, Jean-Paul GORYS, Alain VEYRET, Rogers STEFFAN, Jean-Michel POIGNANT, Grégory CAMARA-GONZALES, Jean-Louis BONETTI, Joël SCIE, Eric DEMARIA, Yan BIHOUEE, Bruno BUISSON, Jean-Robert GAROSTE, Joël BRAZZOROTTO, Alain BROUILLET, Serge CADRET, Bernard MARTIN, Denis DUTEIL, Jean-Michel SAINT SIMON, Philippe LEYGUES, Jean-Claude LOUIT, Marie-Thérèse POUCHOU, Serge VASSAL, Jean-Claude FORNASARI, Serge CEREAL, Philippe DOMAGALA, Alain CLAVERIE, Francis SERRES, Jean-Louis MOLINIE, Jean-Pierre MOULY, Jean-Paul BOUCHER, Didier CAYSSILLE, Régine POVEDA, Pierre GRANGE, Didier BALSAC, André BONNEILH, Jean-Marie QUEYREL.

Les services du Syndicat étaient représentés par :

Mesdames et messieurs Gérard PENIDON (Directeur Général), Jeanne FALZON (DGA Administratif), Julien MADELPUECH (DGA Technique), Nicolas BABIN (responsable de la Régie Eau et Assainissement), Nathalie CLARISSOU (Responsable du Service Ressources) et Michèle SAGET (Responsable du service Administration Générale).

Avant de débiter la séance, Madame la Présidente Geneviève LE LANNIC :

- informe l'Assemblée du décès de M. Allain CAPDEGELLE et demande à ses membres d'observer une minute de silence en sa mémoire ;
- souhaite la bienvenue aux nouveaux délégués des communes ayant rejoint Eau47, notamment les élus du Territoire de Villeneuve sur Lot et Mme Julie CASTILLO élue récemment maire de Casteljaloux ;
- donne la parole à M. Patrick CASSANY lequel précise que la commune de Villeneuve sur Lot qui comporte 8 000 habitants était déjà adhérente et avait transféré les parties Sud et Nord au Syndicat Eau47. Seul le territoire centre de la commune était géré directement par la ville avec un contrat de délégation qui arrive à échéance à la fin de l'année. Le Conseil Municipal de Villeneuve sur Lot a donc estimé opportun et judicieux de centraliser la gestion de l'eau et de l'assainissement de la commune sur une même entité ;
- remercie la municipalité de Port-Sainte-Marie pour son accueil ainsi que tous les participants pour leur présence ;
- demande à l'Assemblée, qui l'accepte, de rajouter le point suivant à l'ordre du jour de la présente réunion: « Prise en charge exceptionnelle des participations aux particuliers des communes issues du territoire du Mas d'Agenais dans le cadre des branchements eau potable réalisés fin 2016 ».

Le secrétaire de séance désigné est Monsieur Jean-Louis COUREAU.

Le Procès-verbal de la réunion du 17 novembre 2016 est adopté à l'unanimité sans modification.

1. Recomposition des instances suite aux évolutions du périmètre au 1^{er} janvier 2017

1.1. Installation des DELEGUES suite aux transferts de compétences

Suite à l'extension du périmètre d'Eau47 au 1^{er} janvier 2017, les délégués désignés par les communes et communautés de communes concernées, selon le détail suivant ont été installés :

<i>Collectivité</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
VILLENEUVE SUR LOT	M. Patrick CASSANY	Mme Chantal LHEZ-BOUSQUET
	M. Denis CALVET	M. Jean-Pierre CHALAH
	Mme Annie LACOUE	M. Frédéric LADRECH
	M. Lionel FEUILLAS	M. Michel ASPERTI
CALONGES	M. Serge GAROSTE	M. Alain RIBEREAU
LAGRUERE	M. Guy PEREUIL	M. Serge D'HERIN
LE MAS D'AGENAIS	M. Francis DUTHIL	M. Jean-Pierre NAÏBO
MONHEURT	M. André MESSINES	M. Christian DUPUY
RAZIMET	Mme Christelle PELLEGRIN	M. Sébastien PESSOTTO
SENESTIS	M. Alain BROUILLET	Mme Françoise SUBRAN
VILLETON	M. Bernard SPERANDIO	M. Constant QUENDOLO
FUMEL-VALLEE DU LOT	M. Didier BALSAC	Mme Marie-Thérèse POUCHOU
	M. André BONNEILH	M. Emilien RAUZET
	M. Jean-Pierre CALMEL	M. Hubert CAVADINI
	M. Gilbert GUERIN	M. Gérard BONNE
	Mme Michèle LAFOZ	M. Serge TIRA
	M. Jean-Pierre LORENZON	M. Francis ARANDA
	M. Jean-Marie QUEYREL	M. Daniel LESTIEU

1.2. Élection d'un VICE-PRESIDENT pour chaque nouveau Territoire

Lors de la séance, l'Assemblée a procédé à l'élection des nouveaux vice-présidents :

PREMIER TOUR DE SCRUTIN : 150 bulletins / majorité absolue 76 voix :

- **M. Francis DUTHIL** ayant obtenu : 150 voix a été proclamé Vice-Président du Territoire « Région du Mas d'Agenais »,
- **M. Patrick CASSANY** ayant obtenu : 150 voix a été proclamé Vice-Président du Territoire « Villeneuve sur Lot ».

1.3. Election de représentants des nouveaux territoires au Bureau du Syndicat

Le Comité a ensuite procédé à l'élection de 2 délégués titulaires (pas de suppléants) pour représenter chaque nouveau Territoire au Bureau, en plus du Vice-président précédemment désigné,

- Messieurs **Alain BROUILLET** et **Bernard SPERANDIO** – Territoire du « Mas d'Agenais »
- Messieurs **Denis CALVET** et **Annie LACOUE** – Territoire de « Villeneuve sur Lot ».

1.4. Désignation de représentants des nouveaux Territoires au sein des COMMISSIONS THEMATIQUES

Il a été ensuite procédé à la désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant au sein de chacune des **Commissions Thématiques** (« Finances », « Personnel », « Travaux mutualisés et ANC (Assainissement Non Collectif) », « Administration Générale et Communication », « Solidarité »), selon les propositions des Territoires « Villeneuve sur Lot » et « Le Mas d'Agenais ».

Par ailleurs suite à la démission d'un membre suppléant de la Commission RH un délégué a également été élu. Les membres élus sont repris dans le tableau ci-contre à savoir :

Commission	Délégués « Mas d'Agenais »		Délégués « Villeneuve sur Lot »	
	Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant
Finances	M. Francis DUTHIL	M. Alain RIBEREAU	M. Denis CALVET	M. Frédéric LADRECH
Personnel	Mme Christelle PELLEGRIN	Mme Françoise SUBRAN	Mme Annie LACOUE	M. Jean-Pierre CHALAH
Travaux / ANC	M. Serge GAROSTE	M. Jean-Pierre NAÏBO	M. Denis CALVET	M. Michel ASPERTI
Administration générale/ Communication	Mme Christelle PELLEGRIN	Mme Françoise SUBRAN	Mme Annie LACOUE	Mme Chantal LHEZ-BOUSQUET
Solidarité	M. Francis DUTHIL	M. Jean-Pierre NAÏBO	<i>à désigner lors d'un prochain Comité</i>	M. Jean-Pierre CHALAH
Commission	Délégués « Sud du Lot »		Délégués « Adhérents simple »	
	Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant
Finances			<i>à désigner lors d'un prochain Comité</i>	
Personnel		M. Guy CLUA		
Travaux / ANC		<i>à désigner lors d'un prochain Comité</i>		

1.5. Election des représentants des nouveaux territoires au sein de la CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux)

Afin de compléter la composition de la CCSPL par un délégué issu de chaque nouveau territoire le Comité a été appelé à voter. Le résultat est le suivant :

PREMIER TOUR DE SCRUTIN : 150 bulletins / majorité absolue 76 voix :

- **Messieurs Francis DUTHIL et Patrick CASSANY** ayant obtenu : 150 voix chacun ont été proclamés membres de la CCSPL.

1.6. Election de représentants des nouveaux territoires au sien de la CCF (Commission de Contrôle Financier)

Afin de compléter la composition de la CCF par un délégué issu de chaque nouveau territoire le Comité a été appelé à voter. Le résultat est le suivant :

PREMIER TOUR DE SCRUTIN : 150 bulletins / majorité absolue 76 voix :

- **Messieurs Francis DUTHIL et Patrick CASSANY** ayant obtenu : 150 voix chacun et ont été proclamés membres de la CCF.

1.7. Recomposition de la CDSP Eau potable (Commission de Délégation de Service Public)

La CDSP est une commission (distincte de la Commission d'Appel d'Offres). Elle intervient dans le cadre d'une délégation de service public et a pour mission d'ouvrir les plis, de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre et d'émettre un avis sur les candidatures et les offres à négocier.

Compte tenu qu'une procédure de délégation du service public d'eau potable doit être lancée très prochainement pour les communes de Bias et de Villeneuve-sur-Lot dont les contrats arrivent à échéance fin 2017, l'Assemblée a décidé de modifier la constitution de la CDSP eau potable, afin qu'elle comprenne :

- des élus issus des seules communes de Villeneuve-sur-Lot et de Bias,
- et de représentants de l'Exécutif d'Eau47.

Après avoir procédé au vote, l'Assemblée a proclamé élus :

M. Patrick CASSANY Président de la Commission de Délégation de Service ainsi que :

- membres titulaires
 - M. Denis CALVET - Villeneuve sur Lot
 - Mme Annie LACOUÉ - Villeneuve sur Lot
 - M. Lionel FEUILLAS - Villeneuve sur Lot
 - Mme Geneviève LE LANNIC - Présidente d'Eau47
 - M. Michel MINGO - Bias
- membres suppléants
 - Mme Chantal LHEZ-BOUSQUET - Villeneuve sur Lot
 - M. Jean-Pierre CHALAH - Villeneuve sur Lot
 - M. Michel ASPERTI - Villeneuve sur Lot
 - Mme François LABORDE – Vice-présidente d'Eau47
 - M. Alain DEVOS - Bias

DÉLÉGATION DE SERVICES PUBLICS

2. Choix du Mode de gestion du service public d'eau potable concernant les communes de Bias et Villeneuve sur Lot

Suite à l'information de l'Assemblée sur :

- la proposition de la Commission Territoriale de Villeneuve sur Lot et Sud du Lot pour Bias,
- l'avis recueilli des usagers au travers des associations représentées lors de la CCSPL du 31/01/2017,
- la conclusion du rapport lequel propose de « choisir la délégation comme mode de service public de l'eau potable de Bias et Villeneuve sur Lot, avec pour objectif un service de qualité au prix le plus juste possible. La Délégation comprendra : la production, le transport, le stockage, la distribution d'eau potable, ainsi que la gestion des abonnés, la facturation et le recouvrement des redevances.
- La durée proposée pour la délégation de service public de 12 (douze) ans.
- La possibilité, dans le cas d'insatisfaction des offres négociées avec les différents candidats à la délégation, de déclarer la procédure engagée sans suite pour raison d'intérêt général et de poursuivre des investigations pour la mise en œuvre d'une régie sur les deux communes,
- et au vu du rapport (art. L 1411-4 du CGCT présenté,

Le Comité, après délibération a décidé de choisir la délégation de service public comme mode de gestion du service eau potable pour les communes de Villeneuve sur Lot et Bias à l'expiration des contrats en cours sur ces deux communes, soit le 31 décembre 2017. Par ailleurs, il s'est réservé l'alternative de déclarer sans suite la procédure mise en œuvre en cas de mécontentement sur la teneur des réponses des candidats.

Il a été précisé en séance que les pistes de travail proposées pour la rédaction du cahier des charges du futur contrat intégreront :

- la reprise du champ d'intervention délégué actuel : production, transport, stockage, distribution d'eau potable ainsi que gestion des abonnés, facturation et recouvrement des redevances ;
- la mutualisation en 1 seul contrat des deux communes
- la conclusion du contrat pour une durée de 12 ans.

3. Modification de la délibération relative à la résiliation anticipée du contrat du Nord de Marmande eau potable

Suite à une erreur de transcription de date sur la délibération du 17 novembre 2016, concernant la résiliation par anticipation du contrat d'eau potable du Nord de Marmande au 31.12.2018. Le Comité a délibéré et accepté d'apporter une correction matérielle à cette délibération, afin de préciser que cette diminution de la durée du contrat est de 24 mois et non de 18 mois comme mentionné dans la précédente délibération.

4. Débat d'Orientations Budgétaires 2017

Pour chacun des budgets ont été présentés les documents relatifs à l'évolution des principaux postes budgétaires et notamment la masse salariale, à l'analyse des marges de manœuvre et de l'endettement ainsi que les principales orientations budgétaires. Les prévisions des travaux sur l'ensemble du Territoire pour la période de 2017 à 2021 ont été reprises.

Le diaporama présenté en séance est joint au présent procès-verbal.

Le Comité après avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, a pris acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire par une délibération spécifique pour l'exercice 2017.

5. Assujettissement à la TVA du service « Assainissement collectif »

Suite à la proposition d'assujettir à la TVA le service « Régie assainissement » à compter de 2017, comme pour l'eau potable, le Comité a décidé, à l'unanimité, de soumettre le budget annexe « Régie assainissement » (totalemment) et le budget annexe « Assainissement » (partiellement) à la TVA à compter de 2017.

Ainsi, le syndicat récupérera la TVA sur les dépenses d'exploitation mais aussi sur les dépenses d'investissement. Ceci aura pour incidence la majoration des redevances facturées du taux de TVA en vigueur.

6. Modification de la délibération du 25/02/2016 relative aux indemnités de fonction des élus suite aux nouveaux transferts de compétences

Suite à la modification du périmètre d'Eau47 et à l'élection de deux nouveaux Vice-présidents territoriaux, le Comité a approuvé les indemnités allouées à ces élus selon les modalités ci-dessous :

<i>Fonction</i>	<i>Nbre d'abonnés eau potable</i>	<i>Indemnité allouée</i>
VP de la Région du Mas d'Agenais	1.833 (< 5.000)	10,53% de l'indice brut 1015 (soit 407,58 € brut/m)
VP de Villeneuve/ Lot	12.000 (> 5.000)	18,70% de l'indice brut 1015 (soit 723,81 € brut/m)

7. Modification des tarifs 2017 :

Le Comité a été informé de l'exigence de modifier les délibérations du 17 novembre 2016 relatives aux tarifs 2017 des services d'eau potable et d'assainissement.

Le Comité après en avoir délibéré a adopté les tarifs ci-après :

7.1. Redevance AEP - consommateurs non domestiques (Régie)

→ Distinction des parts « exploitation » et « investissements mutualisés » dans la redevance d'eau potable due par les consommateurs non domestiques du territoire de la Porte des Landes :

CONSOMMATEURS NON DOMESTIQUES Eau Potable - Tarif optionnel « Tarif PRO » Territoires en régie directe	TARIFS 2017	
	Abonnement, en € HT / semestre	Consommation, en € HT / m3
Territoire « PORTE DES LANDES »:	(90,00 €) dont	(0,72 €) dont
Part « exploitation »	80,00 €	0,62 €
Part « investissements mutualisés »	10,00 €	0,10 €

7.2. Redevance AC - consommateurs domestiques (Régie - commune de BOURLENS)

→ Distinction des parts « exploitation » et « investissements mutualisés » dans la redevance d'assainissement due par les consommateurs domestiques de la commune de BOURLENS (territoire de Tournon d'Agenais) selon le détail ci-dessous :

CONSOMMATEURS DOMESTIQUES Assainissement collectif Territoires en régie directe	TARIFS 2017		Soit prix théorique du m3
	Abonnement, en € HT / semestre	Consommation, en € HT / m3	
Territoire TOURNON D'AGENAIS commune de BOURLENS	(35,00 €)	(1,50 €)	2,56 € TTC
Part « exploitation »	25,00 €	1,40 €	
Part « investissements mutualisés »	10,00 €	0,10 €	

7.3. Redevance AC - consommateurs domestiques (DSP - territoire de Tournon)

➔ Alignement avec ceux d'Eau47 des tarifs pratiqués par la CDC de Fumel sur Tournon :

CONSOMMATEURS DOMESTIQUES Assainissement collectif (part collectivité) Territoires en DSP	TARIFS 2017		Soit prix théorique du m3
	Abonnement, en € HT / semestre	Consommation, en € HT / m3	
Territoire TOURNON D'AGENAIS (DSP)			
<i>Rappel tarifs 2016 (mentionnés dans RPQS 2015)</i>	08,00 €	0,22 €	1,72 € TTC
<i>Rappel tarifs 2016 (DB CDC Fumel du 10.12.15)</i>	35,00 €	1,50 €	3,13 € TTC
Proposition tarifs 2017 (prix unique Eau47)	30,24 €	0,9179 €	2,90 € TTC

8. Pénalités en cas de non-respect des règles de raccordement au réseau d'assainissement : déploiement du dispositif de la somme équivalente à la redevance d'assainissement, pour incitation aux travaux de mise en séparatif

Le Comité a pris connaissance de la proposition d'étendre le dispositif incitatif institué en 2014 de la perception d'une somme équivalente à la redevance assainissement collectif (doublement), majorée à l'issue d'un délai de deux ans :

- auprès des propriétaires des immeubles **raccordables** au nouveau réseau AC ;
- auprès des propriétaires des immeubles **raccordés en unitaire** au réseau AC.

Le dispositif serait désormais appliqué aux usagers accompagnés par le Syndicat dans les travaux de séparation des eaux usées domestiques et pluviales en domaine privé, notamment par le biais du programme de l'Agence de l'Eau visant la réduction des pollutions domestiques. Des dérogations seraient accordées aux installations dont les travaux de raccordement en séparatif dépasseraient un plafond financier excessif.

Le Comité favorable à cette mesure a décidé de modifier le dispositif existant afin d'inciter à la mise en séparatif des réseaux par les particuliers sur leur domaine privé.

9. Modification des modalités d'écèlement de facture d'eau potable et d'assainissement suite à une surconsommation anormale en cas de fuite après le compteur

Après avoir pris connaissance de l'exposé des motifs conduisant à assouplir les modalités de justification de réparation de fuite dans le cadre d'un écèlement de facture liée à une fuite sur canalisation, le Comité a validé la production d'un justificatif d'achat de matériel (nominatif et datés en lien avec la réparation de la fuite concernée), après constat de conformité effectué par un agent d'Eau47 ou du délégataire.

FONCIER

10. Bilan des cessions et acquisitions foncières effectuées en 2016

Conformément au CGCT le bilan des cessions et acquisitions effectuées par la Collectivité sur l'année 2016 a été porté à la connaissance du Comité. L'état ci-dessous a été validé.

ACQUISITIONS 2016					
Commune	Adresse	Réf. cadastrales	Vendeur(s)	Montant	Superficie totale
MONBAHUS	"Picadis"	AH n°177	Indivision ARMAND	12 319,00 €	1ha 23a 19ca
CLERMONT-DESSOUS	"Chapelle"	AH n°1649 et 1651	M. et Mme Roger LAURENT	2 286,00 €	15a 24ca
SAINT SARDOS	"Carcelado"	C n°846	Commune de SAINT SARDOS	613,08 €	11a 79ca
FRÉGIMONT	"Lafont"	WC n°61	Commune de FRÉGIMONT	1 108,26 €	23a 58ca
LE FRÉCHOU	"Lagache"	D n°775, 777 et 780	Commune du FRÉCHOU	€ symbolique	14a 88ca
CESSIONS 2016					
LE TEMPLE SUR LOT	"Pièce du château"	S° ZD n°159 et 160	EAU47	€ symbolique	24a 68ca
		Section ZD n°160		3 165,00 €	4a 22ca

11. Dérogation éventuelle aux règles syndicales d'indemnisation de servitude pour passage en terrain privé/ Travaux de remplacement d'un collecteur d'eaux usées commune de PUYMIROL

Suite à la sollicitation d'un propriétaire qui refuse toute servitude sur ses parcelles pour l'établissement d'une canalisation d'eaux usées moyennant l'indemnisation proposée par le Syndicat selon les règles en vigueur (soit 2 000 €) car il la considère trop faible et souhaite obtenir une indemnisation d'un montant supérieur, le Comité a été invité à se prononcer.

Sur proposition du Bureau, le Comité a délibéré et a décidé à l'unanimité (à l'exception de Monsieur Jean-Louis COUREAU qui n'a pas pris part au vote compte tenu que ce dossier concerne la commune de PUYMIROL), d'adresser un dernier courrier au propriétaire lui indiquant que le Syndicat ne souhaitait pas déroger à la règle d'indemnisation en vigueur et maintenait sa proposition de 2 000 €.

A défaut d'accord sur cette proposition, le Comité a approuvé le principe de saisir le Préfet pour l'établissement d'une servitude administrative (art. L. 151-1 du Code Rural et de la pêche maritime) « servitude d'utilité publique » par arrêté préfectoral pris après enquête publique afin d'implanter le nouveau réseau gravitaire de transfert de l'ensemble des effluents du bourg vers la station d'épuration de la commune.

Une indemnité sera due au propriétaire privé à la date d'établissement de la servitude, en raison de la réduction permanente du droit de propriété (art.R.152-13 du Code rural et de la pêche maritime).

12. Prise en charge exceptionnelle des participations pour raccordement au réseau eau potable à verser aux abonnés issus de l'ancien SI du Mas d'Agenais

Les communes issues du Syndicat des eaux du Mas d'Agenais ont transféré la compétence eau potable au syndicat Eau47 à compter du 1^{er} janvier 2017.

Parmi les mesures appliquées par le Syndicat du Mas d'Agenais, figurait le remboursement aux particuliers concernés d'une contribution de 50 % du montant de leur frais de branchement au réseau d'eau potable.

Or, des branchements ont été réalisés fin 2016 et les participations n'ont pas été versées aux particuliers concernés. Le Syndicat Eau47 est donc amené à honorer l'engagement pris par le Syndicat du Mas d'Agenais afin de verser ces participations pour les devis et factures signés avant le 31 décembre 2016. A compter du 1^{er} janvier 2017, tout pétitionnaire de ce secteur se verra appliquer la règle du Syndicat Eau47 soit 600 € branchement.

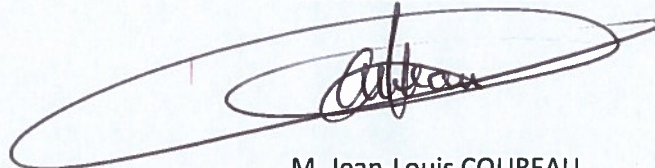
Le Comité a donné son accord pour le versement des participations concernées.

INFORMATIONS SUR LES POUVOIRS ET COMPETENCES DÉLÉGUÉS

Conformément aux articles L 5211-9 et 10 du CGCT, une communication des décisions a été portée à la connaissance des élus.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 16 h 30.

Le secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Coureau', is written over a large, hand-drawn oval. The signature is somewhat stylized and cursive.

M. Jean-Louis COUREAU

Réunion du **COMITÉ SYNDICAL**
Jeudi 23 février 2017

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017



LE DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017

Objectifs :

- Orienter les finances du Syndicat de façon prospective ;
- établir un Plan Pluriannuel d'Investissement pour chaque compétence (PPI) ;
- veiller au respect des ratios prudentiels ;

Sur la base du travail des Commissions territoriales et de la Commission Finances/ Travaux de février 2017

Éléments d'analyse :

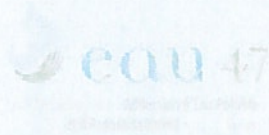
- Rapport sur les orientations budgétaires
- Rapport sur les engagements pluriannuels envisagés (PPI)
- Structure de la gestion de la dette
- Structure et évolution des dépenses et recettes de personnel

Postulats de travail 2017 (conséquences des évolutions de périmètre) :

- Maîtrise des crédits de gestion
- Augmentation pluriannuelle de la masse salariale
- Augmentation proportionnelle des recettes, maintien des tarifs
- Ratios de pilotage : Epargne brute ; Capacité de désendettement

1. Balances du Compte Administratif 2016

→ Situation comptable au 31déc 2016 ?



Balance du Compte administratif 2016

Eau 47 Budget principal	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		RAR
	BP 2016	CA 2016	BP 2016	CA 2016	
Dépenses	3 172 371	2 598 647	221 940	142 402	10 000
Recettes	3 172 371	3 225 380	221 940	121 395	0

Déficit - 21 007

Excédent 626 733

EXCÉDENT DE CLÔTURE 605 726 *En euros*

Budget annexe EAU POTABLE

Balance du Compte Administratif 2016

EAU POTABLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		
	BP 2016	CA 2016	BP 2016	CA 2016	RAR
Dépenses	13 038 305	6 666 360	28 144 450	16 851 408	5 721 888
Recettes	13 038 305	14 319 003	28 144 450	15 391 007	1 822 387
Déficit				- 1 460 401	
Excédent		7 652 643			
EXCÉDENT DE CLOTURE			6 192 242		<i>en euros</i>

Budget annexe ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Balance du Compte Administratif 2016

	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		
	BP 2016	CA 2016	BP 2016	CA 2016	RAR
Dépenses	8 264 140	2 757 859	18 090 517	8 441 632	2 748 960
Recettes	8 264 140	7 851 114	18 090 517	9 231 277	1 495 180
Déficit					
Excédent		5 093 255		789 645	
EXCEDENT DE CLÔTURE			5 882 900		<i>en euros</i>

Budget annexe RÉGIE EAU POTABLE

Balance du Compte Administratif 2016

	EXPLOITATION			INVESTISSEMENT		
	BP 2016	CA 2016	RAR	BP 2016	CA 2016	RAR
Dépenses	2 149 885	1 357 779	19 198	947 010	70 592	46 318
Recettes	2 149 885	2 169 283	17 385	947 010	475 768	0
Déficit						
Excédent		811 504			405 175	
EXCÉDENT DE CLÔTURE			1 216 679			<i>En euros</i>

Budget annexe RÉGIE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Balance du Compte Administratif 2016

	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		RAR
	BP 2016	CA 2016	BP 2016	CA 2016	
Dépenses	153 935	102 204	50 615	15 679	0
Recettes	153 935	161 288	50 615	20 313	0
Déficit					
Excédent		59 084		4 634	
EXCÉDENT DE CLÔTURE			63 718		<i>En euros</i>

Budget annexe ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Balance du Compte Administratif 2016

	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		RAR
	BP 2016	CA 2016	BP 2016	CA 2016	
Dépenses	3 285 335	772 491	0	0	0
Recettes	3 285 335	3 318 719	37 811	12 903	0

Déficit

Excédent 2 546 228 12 903

EXCÉDENT DE CLÔTURE 2 559 131 *En euros*

Budget annexe SOLIDARITÉ

Balance du Compte Administratif 2016

	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		RAR
	BP 2016	CA 2016	BP 2016	CA 2016	
Dépenses	93 175	13 880	0	0	0
Recettes	93 175	93 595	0	0	0

Déficit

Excédent 79 715 0

EXCÉDENT DE CLÔTURE 79 715 *En euros*

SYNTHESE : RÉSULTATS COMPTABLES DE L'EXERCICE 2016

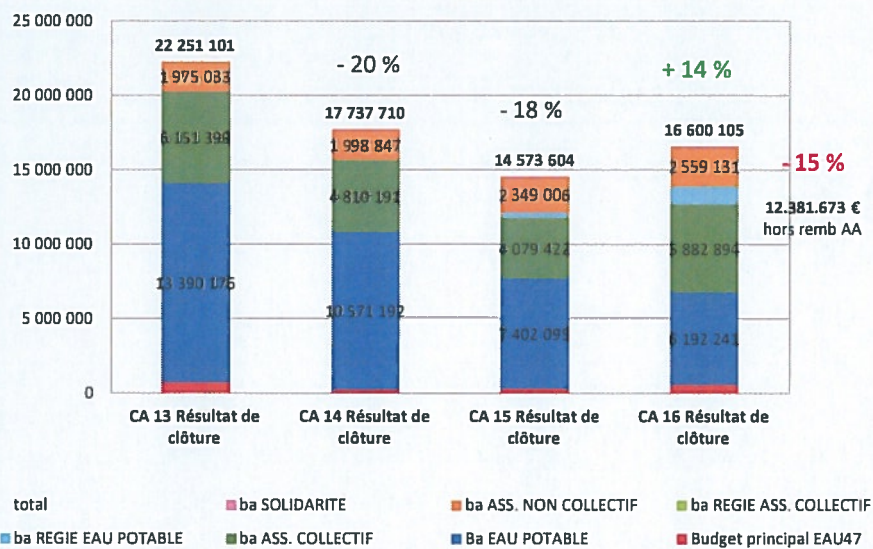
	Budget principal EAU47	Ba EAU POTABLE	ba REGIE EAU POTABLE	ba ASS. COLLECTIF	ba REGIE ASS. COLLECTIF	ba ASS. NON COLLECTIF	ba SOLIDARITE	total
résultat de Fonctionnement	626 733	7 652 642	811 505	5 093 255	59 084	2 546 228	79 715	16 869 162
résultat d'investissement	-21 007	-1 460 401	405 175	789 640	4 634	12 903	0	-269 057
Résultat de clôture	605 726	6 192 241	1 216 680	5 882 894	63 718	2 559 131	79 715	16 600 105

Soit TOTAL (réel + ordre, Fct + lvt):

DÉPENSES : 39 783 196 €

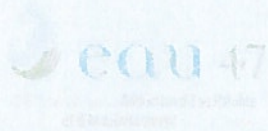
RECETTES : 56 391 044 €

ÉVOLUTION DES RÉSULTATS DE CLÔTURE tous budgets confondus



2. Ratios financiers prudentiels

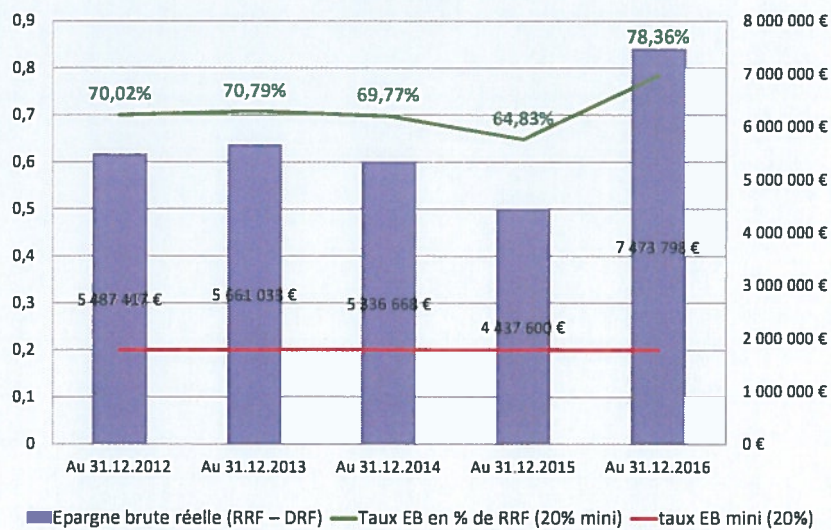
→ Quelles marges de manœuvre ?

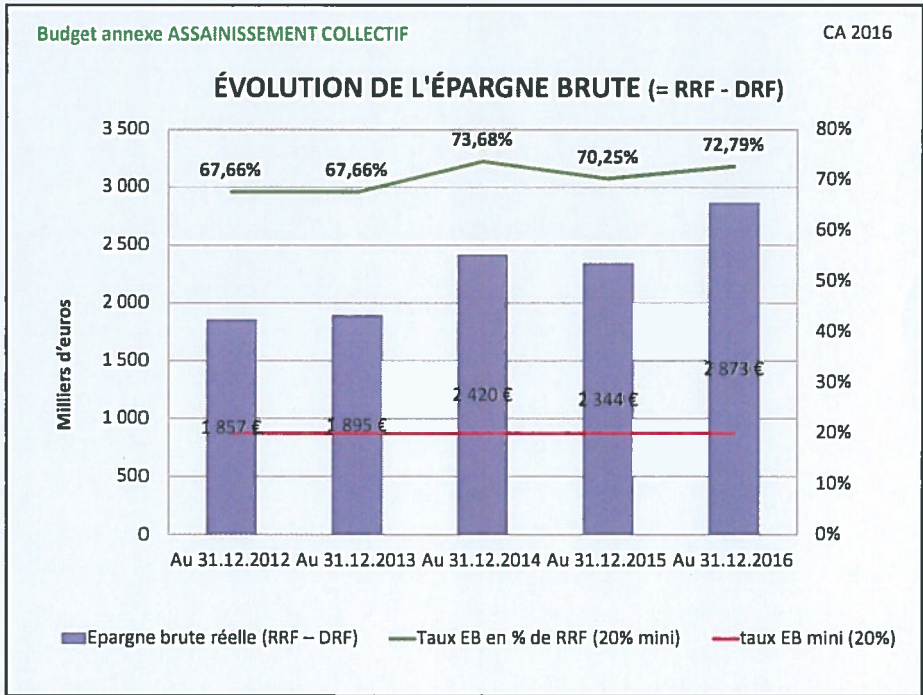
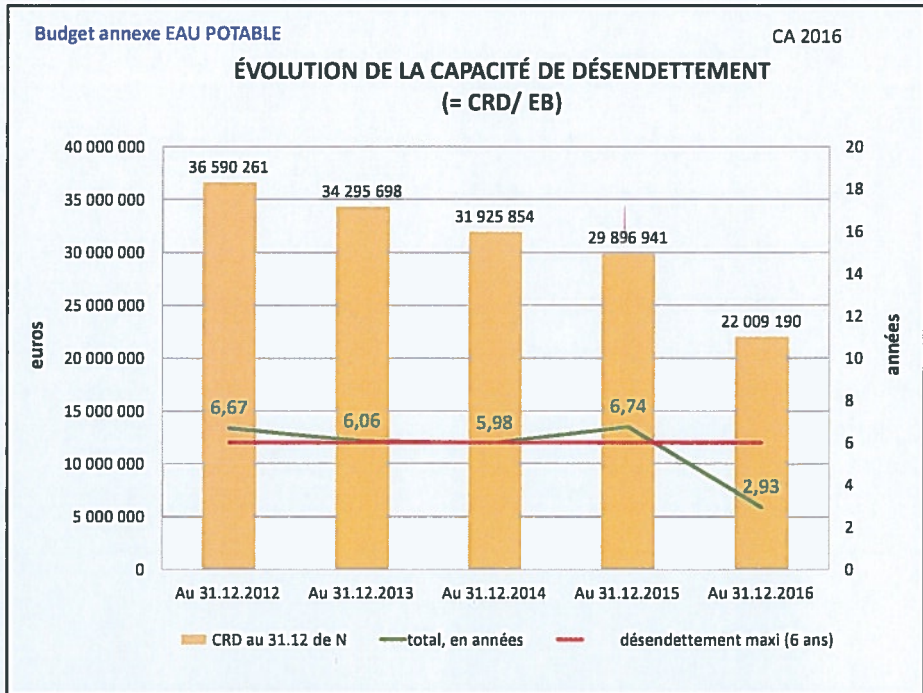


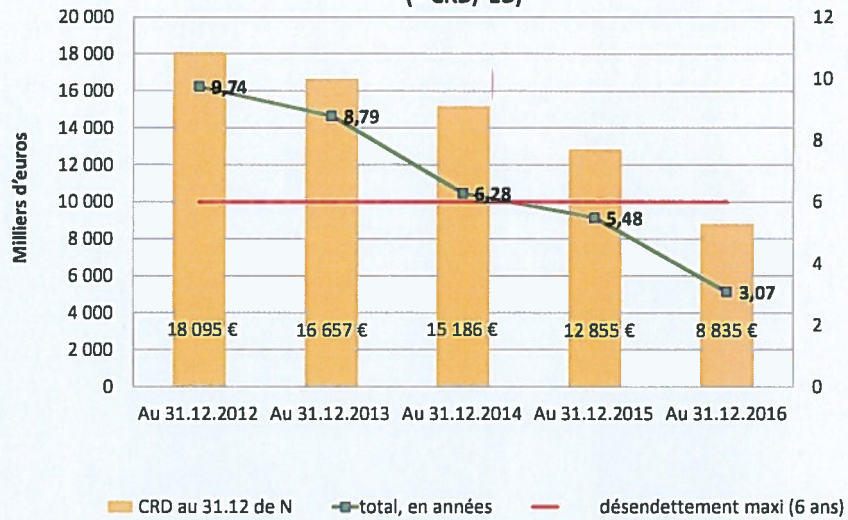
Budget annexe EAU POTABLE

CA 2016

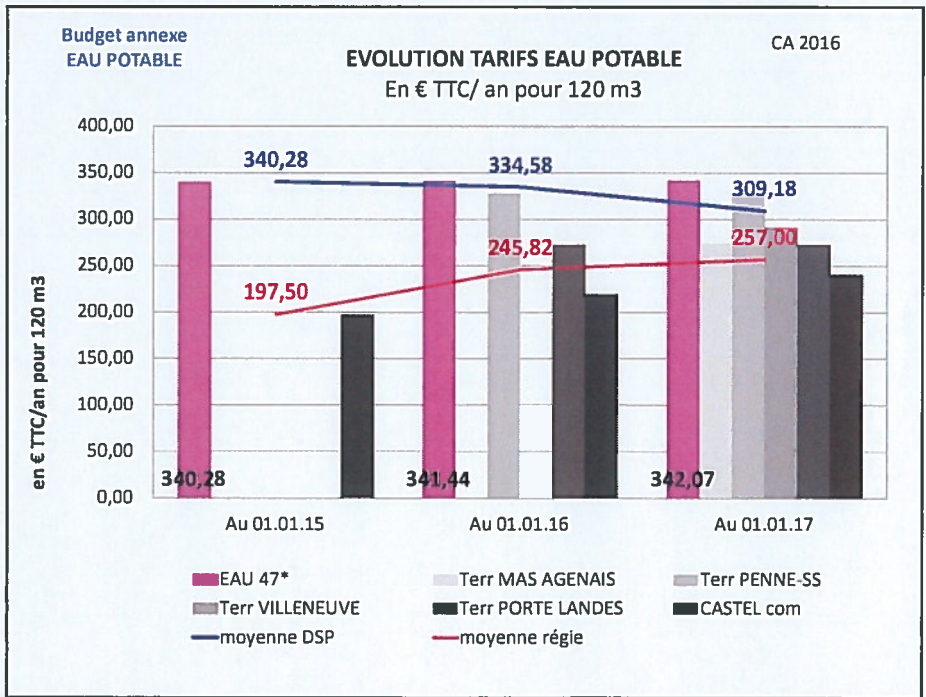
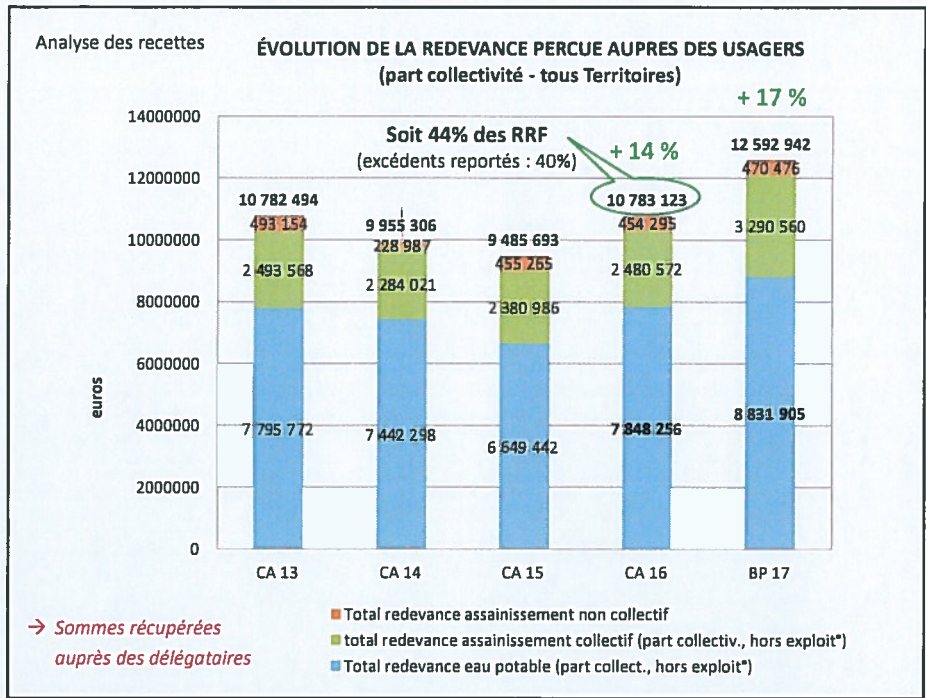
ÉVOLUTION DE L'ÉPARGNE BRUTE (RRF – DRF)

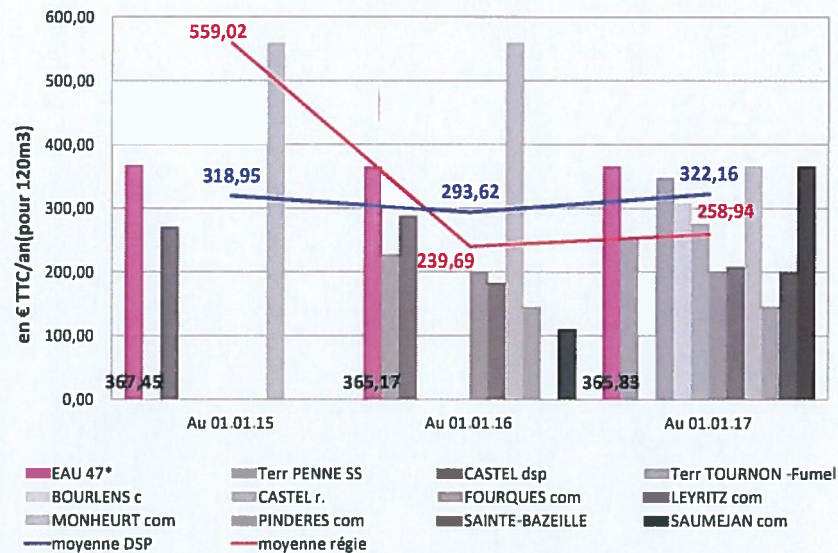




ÉVOLUTION DE LA CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT
(= CRD/ EB)

3. Redevance perçue auprès des usagers ; politique tarifaire



EVOLUTION TARIFS ASSAINISSEMENT COLLECTIF
en € TTC/ an (pour 120 m3)

POLITIQUE TARIFAIRE

- Stabilité du prix unique depuis 2013 (eau) et 2015 (ass)
- Maintien des tarifs des secteurs transférés à Eau47
→ Multiplicité et disparité des tarifs
- Objectif : 1 prix unique pour tous, mais tous les territoires l'accepteront-ils ?
→ Attendre que le périmètre d'Eau47 soit stabilisé (d'ici fin du mandat) pour faire la péréquation

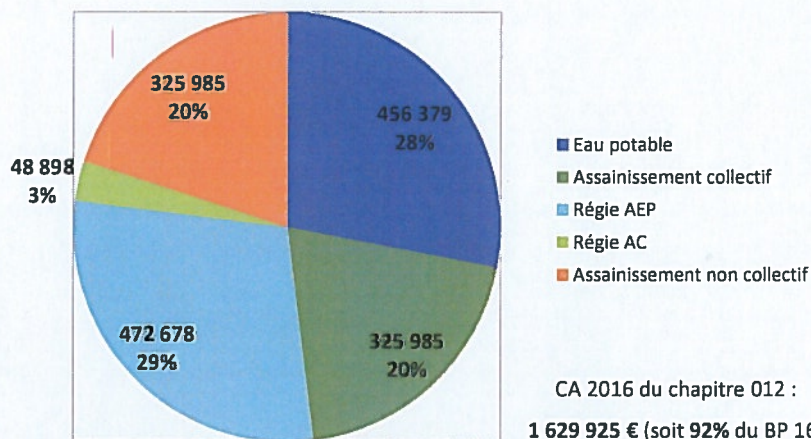
AUTRES RECETTES étudiées

- 💧 PFAC (Participation pour Frais de Raccordement au réseau)
- 💧 TVA
- 💧 Subventions d'investissement
- 💧 Participations des communes / EPCI-FP membres

4. Dépenses de personnel

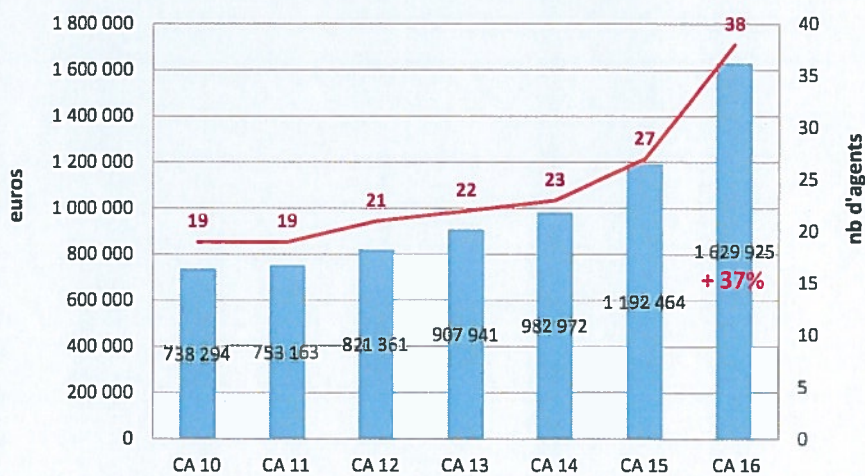
Budget principal Eau47

Répartition de la masse salariale en fonction du taux d'activité - CA 2016



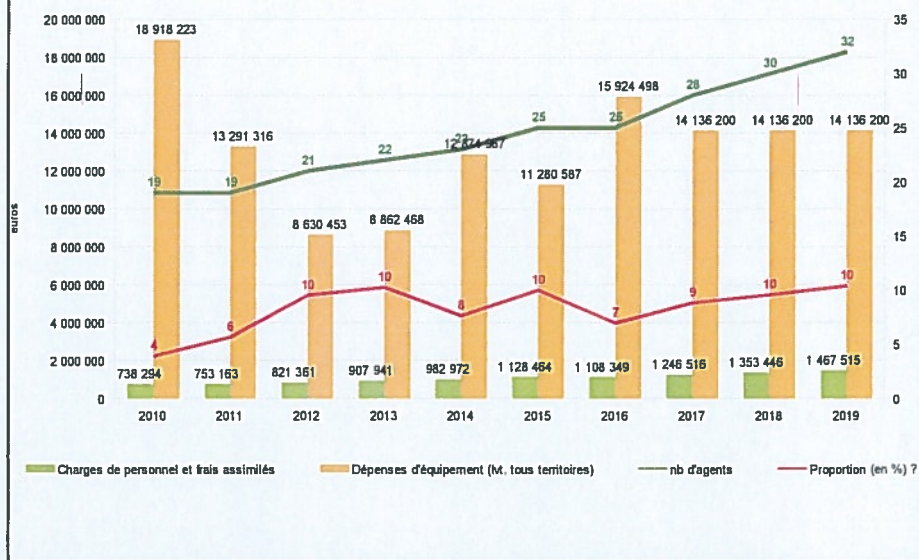
Budget principal Eau47

EVOLUTION DES CHARGES DE PERSONNEL et frais assimilés (chapitre 012)

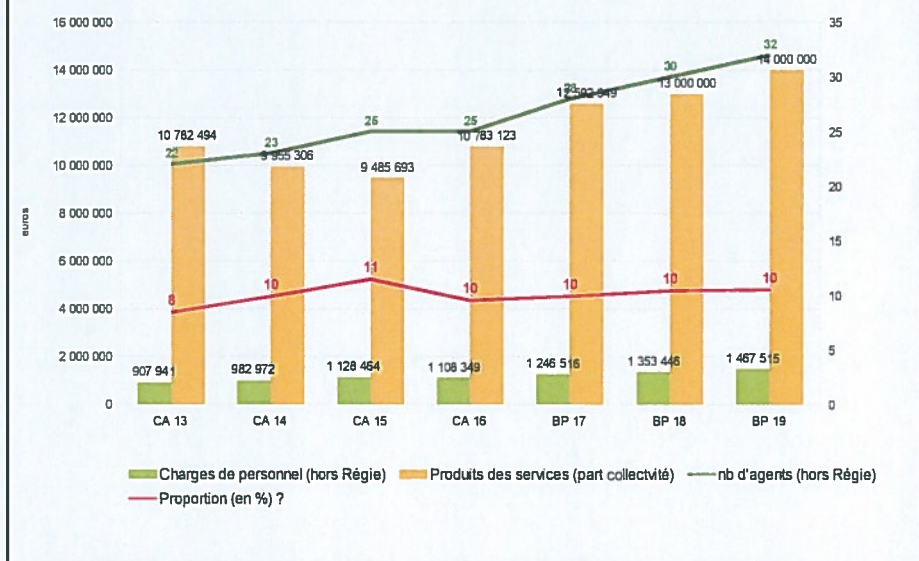


Budget principal Eau47

Evolution : Charges de personnel (hors Régie) / Dépenses d'équipement (réalisé, tous Territoires)



Evolution : Charges de personnel (hors Régie) / Redevances perçues (part collec., tous Territoires)



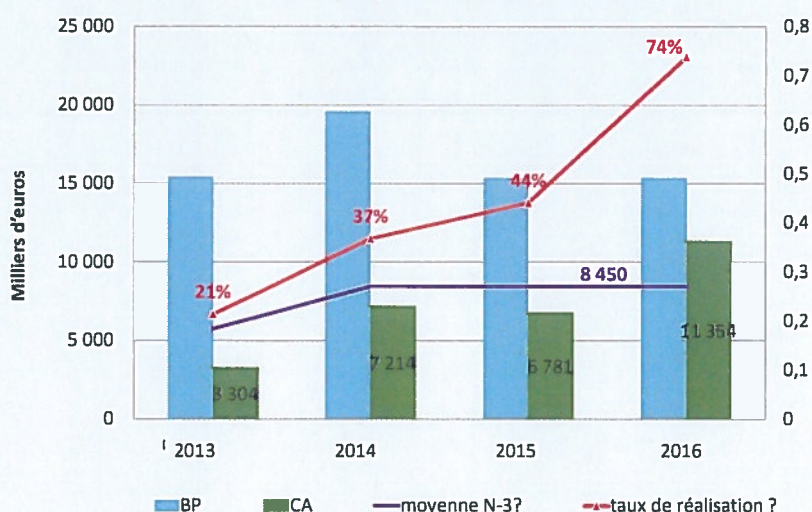
5. Dépenses d'équipement ; le Plan Pluriannuel d'Investissement

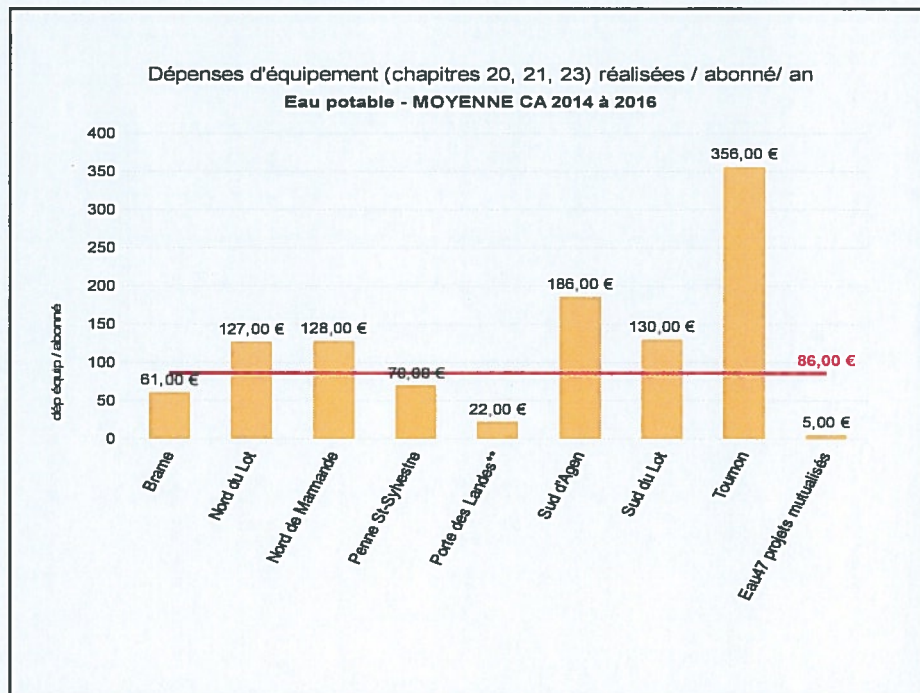
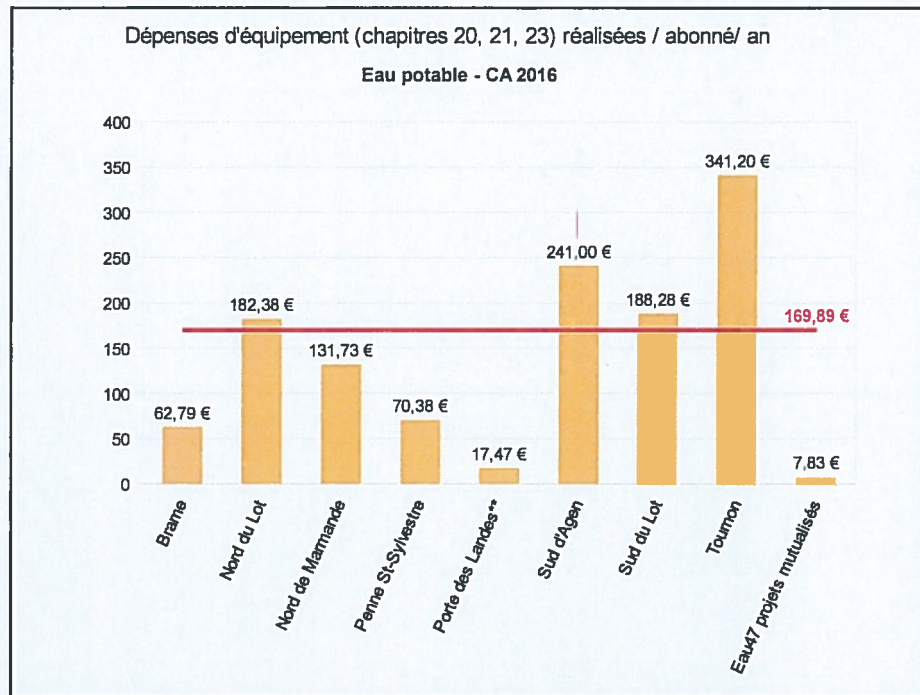


Budget annexe EAU POTABLE

CA 2016

Évolution du taux de réalisation des dépenses d'équipement
(chap. 020, 021, 023)





PPI AEP

	2017	Total PPI
EAU47	7 960 300	28 362 250
Brame	1 885 974	4 098 294
Le Mas	355 680	1 186 080
NDL	3 160 047	7 386 214
NDM	2 193 759	4 581 629
PSS	548 283	1 423 083
PDL	2 680 689	6 728 609
SDA	1 723 253	4 353 300
SDL	2 769 726	8 233 158
Tournon	349 075	634 675
VSL	319 200	372 600
Total	23 945 586	67 359 892

Avancement MBC 4 x 4 M d'€

	2016	2017
Lot 1 – SUD D'AGEN	-MONTAGNAC SUR AUVIGNON – Secteur « Cazeneuve » -MONTAGNAC SUR AUVIGNON – Secteur « Bordeneuve » -SOS - Du Bourg vers l'ancienne Gare et Rte de Gueyze BRUCH – « Bives » (Chantier sous autoroute A62) MEZIN – Le Moulin du Pont (Passage Gélise)	-NERAC – Réseau « Saint Pé de Tourne » vers Espiens -MEZIN / LANNES : PRO en cours -ANDIRAN : Secteur à définir suite à campagne nocturne
Lot 2 – SUD DU LOT / TOURNON	-PRAYSSAS « Peytes » -LAGARRIGUES « Miramont » -SAINT SALVY « Cugurmont » -VILLENEUVE SUR LOT – Secteur Plaine de Game!	ZONES TRAVAUX A DEFINIR : Suite à campagne nocturne du 28/02/2017 et suite à l'achèvement des travaux de sectorisation complémentaire.

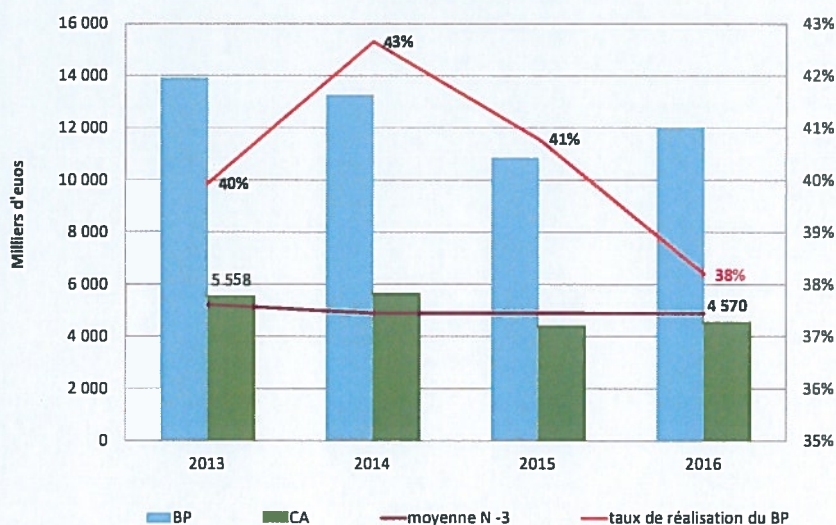
Avancement MBC 4 x 4 M d'€

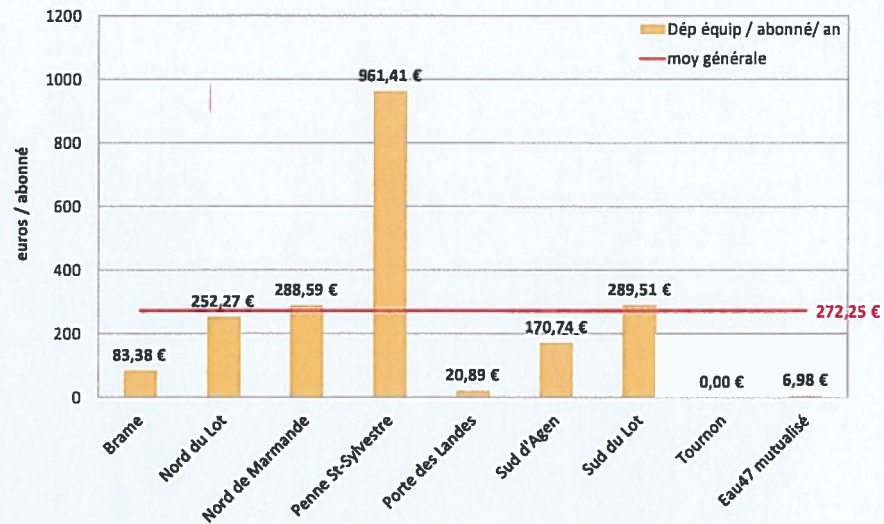
	2016	2017
Lot 3 – NORD DU LOT	-COULX – Distribution de Monclar d'Agenais vers Brugnac -FAUILLET – Secteur « Carré » à « Lagravière » Tranche 1	-FAUILLET – Secteur « Carré » à « Lagravière » Tranche 2 -FAUGUEROLLES : PRO en cours -BOURG DE GONTAUD DE NOGARET ou SAINTE LIVRADE pressentie : Analyse de la campagne nocturne du 15/02/2017 en cours pour définir les zones prioritaires.
Lot 4 - BRAME	-SAINT PARDOUX ISAAC – Réseau de distribution vers Bourgougnague	-LA SAUVETAT DU DROPT – Zone à définir courant Mars
Lot 5 – NORD DE MARMANDE	-SAINTE BAZEILLE – De Moreau à la Bergerie Tranche 1	-SAINTE BAZEILLE – De Moreau à la Bergerie Tranche 2

Budget annexe ASSAINISSEMENT COLLECTIF

CA 2016

**Evolution du taux de réalisation des dépenses d'équipement
(chap. 020, 021, 023)**



Dépenses d'équipement (chapitres 20, 21, 23) réalisées / abonné/ an
moyenne CA 14 à CA 16

PPI Asst

	2017	Total PPI
EAU47	11 947	11 947
Brame	861 856	1 304 036
NDL	4 593 066	8 141 585
NDM	3 256 796	5 409 132
PSS	1 423 488	7 808 768
PDL	4 275 157	12 167 317
SDA	776 677	1 917 493
SDL	1 769 482	3 342 442
Tournon	355 200	1 796 400
Total	17 323 669	41 899 120

6. Comment financer les investissements ?

○ par l'emprunt ?

Ou

○ Par l'autofinancement ?



État de la dette

	Eau potable	Assainissement collectif
CRD au 1 ^{er} janvier 2017	22 277 896 €	9 334 628 €
Taux moyen	4,05%	3,42%
Durée initiale moyenne	18 ans	20 ans sauf AEAG (15 ans)
Structure de taux (nb de taux Fixe / nb de Variable) % de CRD	35 TF (99% du CRD) et 2 TR (1% du CRD)	65 TF (95 % du CRD) et 1 TR (5% du CRD)
Nombre de lignes d'emprunts	37 emprunts	64 emprunts
Nombre d'organismes prêteurs différents	5 (CRCA, Dexia, Banque Pop, CE, AEAG)	4 (Dexia, Banque Pop, CE, AEAG)

Pas d'emprunt nouveau depuis 2010

Pas d'emprunt sur les budgets : Régie AEP et AC (transférés sur les budgets mutualisés); ANC; Solidarité

Arbitrage : emprunter ou autofinancer ?

Faire financer par l'utilisateur d'aujourd'hui uniquement ou faire participer ceux de demain, qui profiteront des équipements ?

Éléments de contexte :

- Ratios financiers d'Eau47 très positifs (épargne, désendettement)
- Taux d'intérêt historiquement bas → envisager le refinancement de notre dette ? (problème des pénalités de sortie de contrat)
- Incidence de l'évolution du périmètre (recettes attendues? et donc surface financière disponible? besoins du territoire ? etc.)
 - Mouvements jusqu'en 2020
 - stabilité au-delà de 2020

Proposition pour BP 2017 :

- EMPRUNTER pour financer :
 - quelques opérations « sensibles » sur les communes susceptibles de quitter le Syndicat ;
 - les investissements sur les équipements structurants, d'une durée de vie longue (canalisations d'AEP, forages, etc.)
- AUTOFINANCER les autres opérations